

► Plan Local d'Urbanisme - PLACEY

Réunion de lancement



Conseil Municipal
Mardi 21 avril 2015 – 18 h 15





Sommaire

CONTENU DU DOCUMENT D'URBANISME

ETAPES D'ÉLABORATION

INTERVENANTS

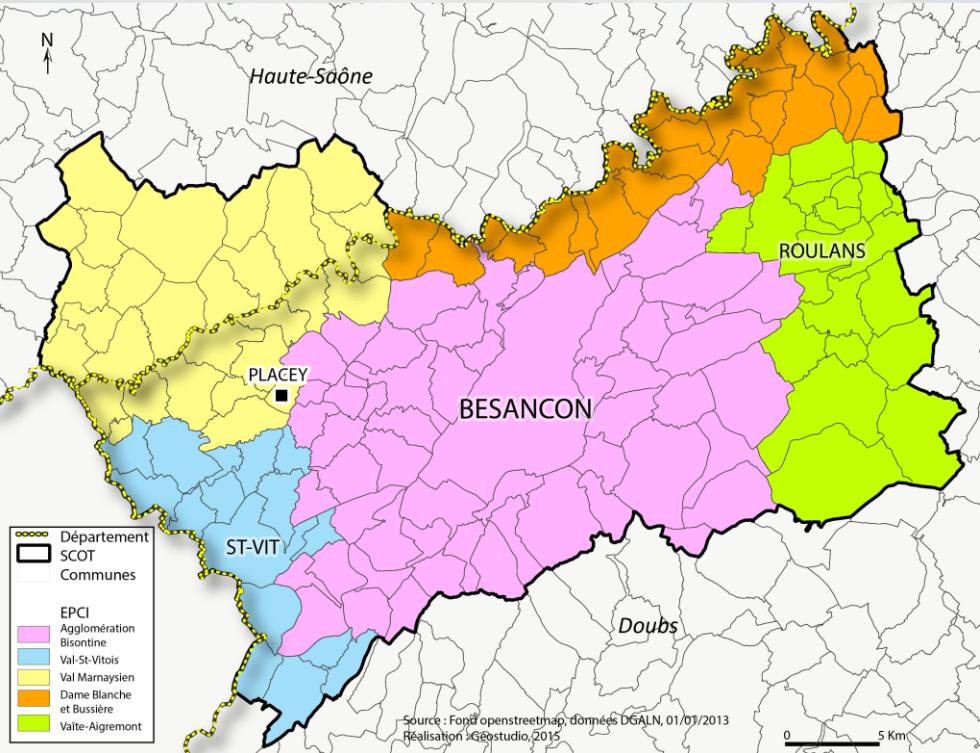
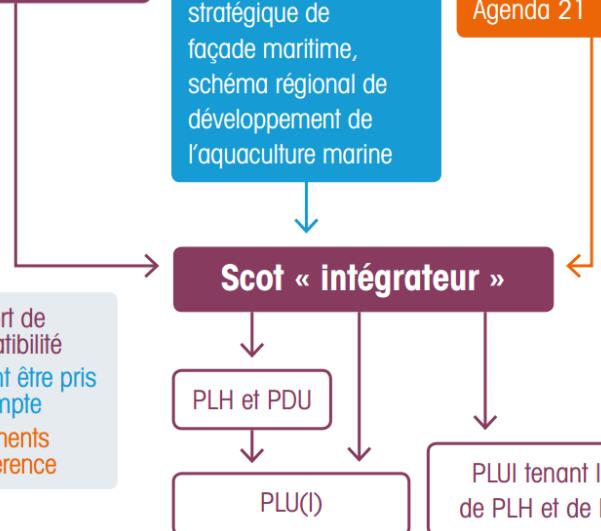
UN PROJET COMMUNAL DANS UN GRAND TERRITOIRE

La démarche PLU PLU & SCOT

Lois Montagne et Littoral, Sdage, Sage, DTA, chartes de PNR et de PN, Sdrif, SAR, Padduc, PGRI, directive de protection et de mise en valeur des paysages, zones de bruit des aérodromes

SRCE, PCET, programmes d'équipement (État, collectivités territoriales, établissements et services publics), schéma régional des carrières¹, charte de développement d'un pays, document stratégique de façade maritime, schéma régional de développement de l'aquaculture marine

DTADD, SRCAE, PRAD, SRADDT, schémas relatifs aux déchets, atlas des zones inondables, atlas et plans de paysages, schéma départemental pour l'accueil des nomades, PDH, SDTAN, PPA, Agenda 21



SCOT de l'agglomération bisontine

Approuvé en 2011 - 5 EPCI 149 communes

Rapport de présentation

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Réglementation

Annexes

Délibération

Consultation d'un prestataire

Lancement des études

Arrêt des études en Conseil Municipal + Bilan concertation

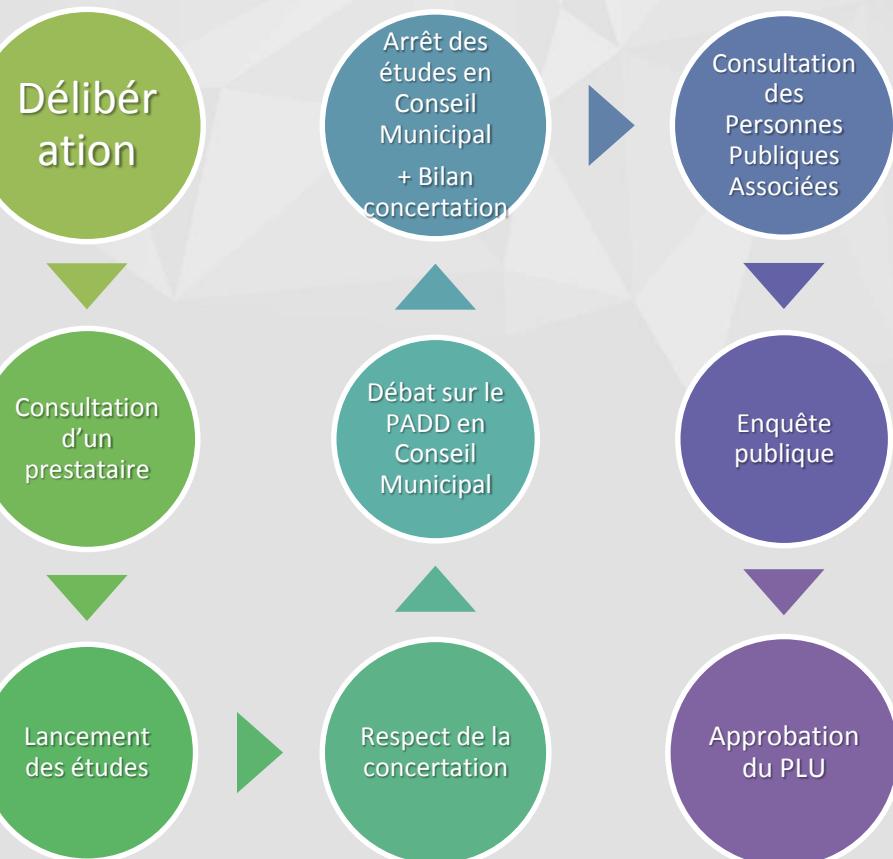
Débat sur le PADD en Conseil Municipal

Respect de la concertation

Consultation des Personnes Publiques Associées

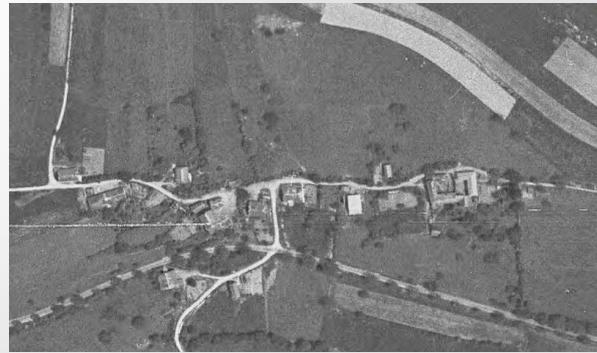
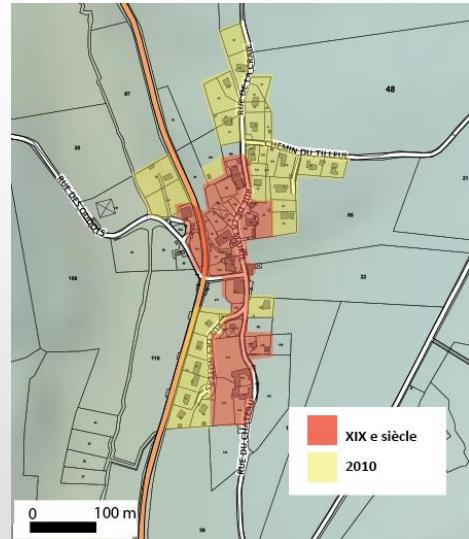
Enquête publique

Approbation du PLU

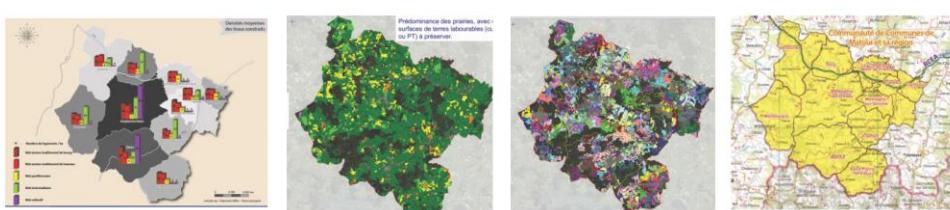


La démarche PLU

Le dossier



ex Matour et sa région



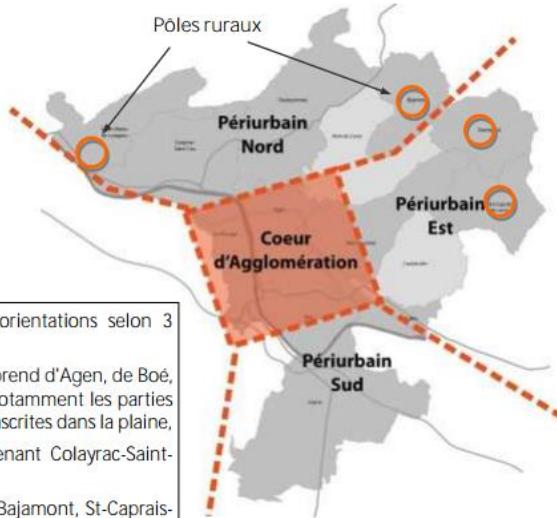
Rapport de présentation :

- . Diagnostic et explication des choix d'aménagement retenus
- . Analyse de la consommation d'espace
- . Évaluation environnementale

Dossier comprenant un état des lieux de la commune et son évolution au de l'environnement, des paysages, de la démographie, des mobilités, de l'habitat, de l'économie, des services...

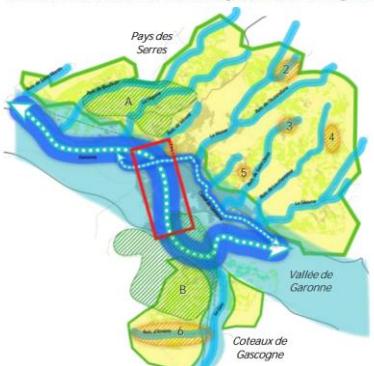
La démarche PLU

La dossier



Le P.A.D.D. décline certaines de ses orientations selon 3 entités territoriales :

- **le Cœur d'agglomération**, qui comprend d'Agen, de Boé, de Bon-Encontre et du Passage, et notamment les parties les plus urbaines de ces communes inscrites dans la plaine,
- les territoires périurbains, comprenant Colayrac-Saint-Cirq, Foulayronnes, Lafox et Layrac
- les territoires ruraux, comprenant Bajamont, St-Caprais-de-Lerm, St-Hilaire-de-Lusignan et Sauvagnas



Action Bleue : Redonner sa place à la Garonne et à ses affluents dans l'agglomération

Préserver / valoriser le patrimoine paysager et architectural lié à l'eau
Aménager les abords des cours d'eau et les points de vue remarquables
Préserver les continuités écologiques, les berges et leur végétation spécifique
Valoriser les rives garonnaises et créer un lien fonctionnel et social en cœur d'agglo



Action Verte : préserver et valoriser les caractéristiques paysagères du Pays des Serres et des Coteaux de Gascogne

Conforter et encourager les vocations et spécificités paysagères agricoles et naturels
Assurer la cohérence des ensembles paysagers et agricoles et maintenir des espaces de transition
Valoriser les grands espaces paysagers identitaires. Encourager leur attractivité sans nuire à leur intégrité paysagère
A. Site de Monbran - Talives (Colayrac St Cirq - Foulayronnes)
B. Site des Coteaux de Gascogne(Layrac, Boé)
1. Plateau de L'Ermitage (Agen)
2. Lac de Bajamont

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

•projet politique pour le territoire

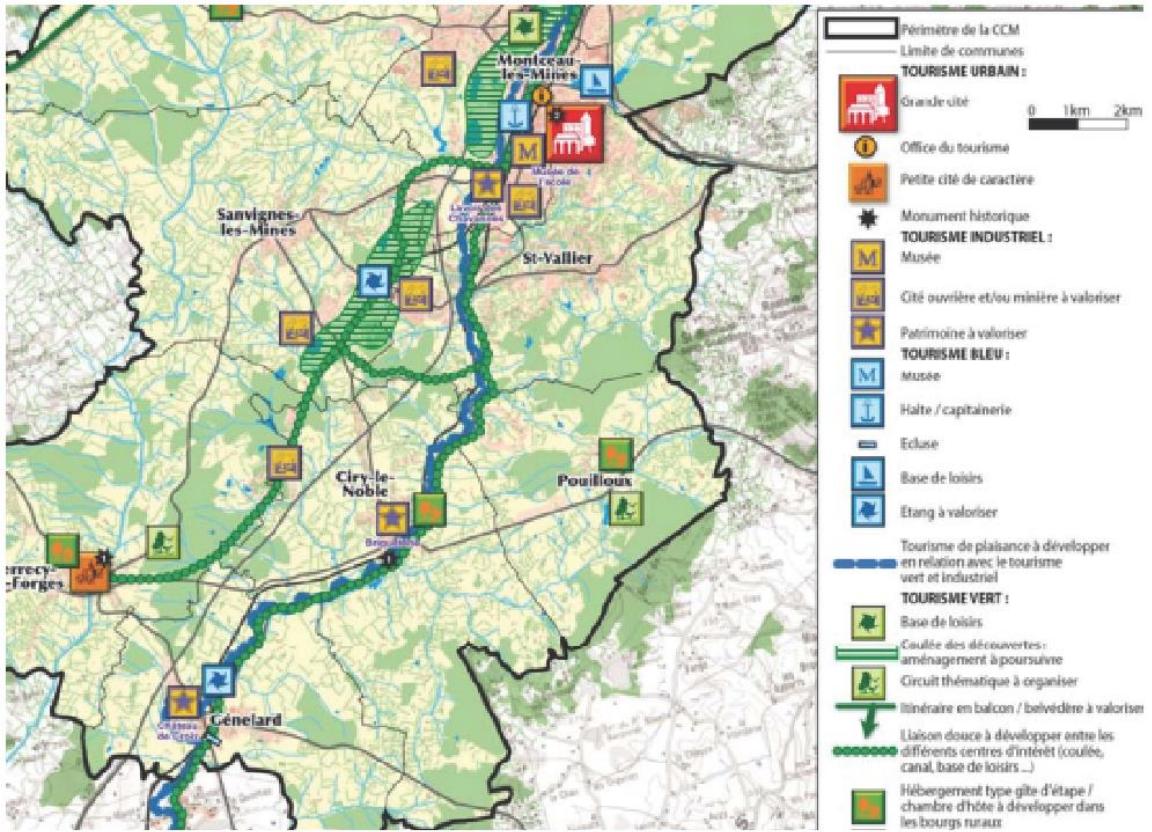
Dossier central : les élus inscrivent le projet global de développement et de promotion du village, au regard des thématiques évoquées dans le rapport de présentation.

Les habitants doivent être en mesure de comprendre simplement et rapidement les ambitions pour le développement du village pour les prochaines années

La démarche PLU

La dossier

ex PADD PLUi Creusot-Montceau - Planche sur le développement touristique souhaité.

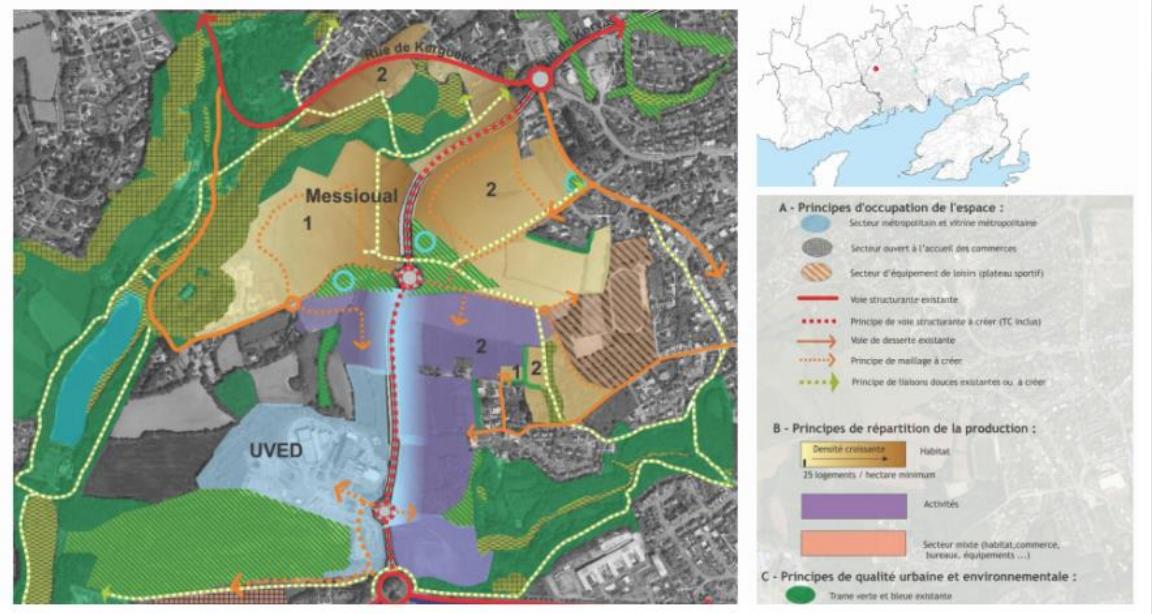


Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

.projet politique pour le territoire

La démarche PLU

La dossier



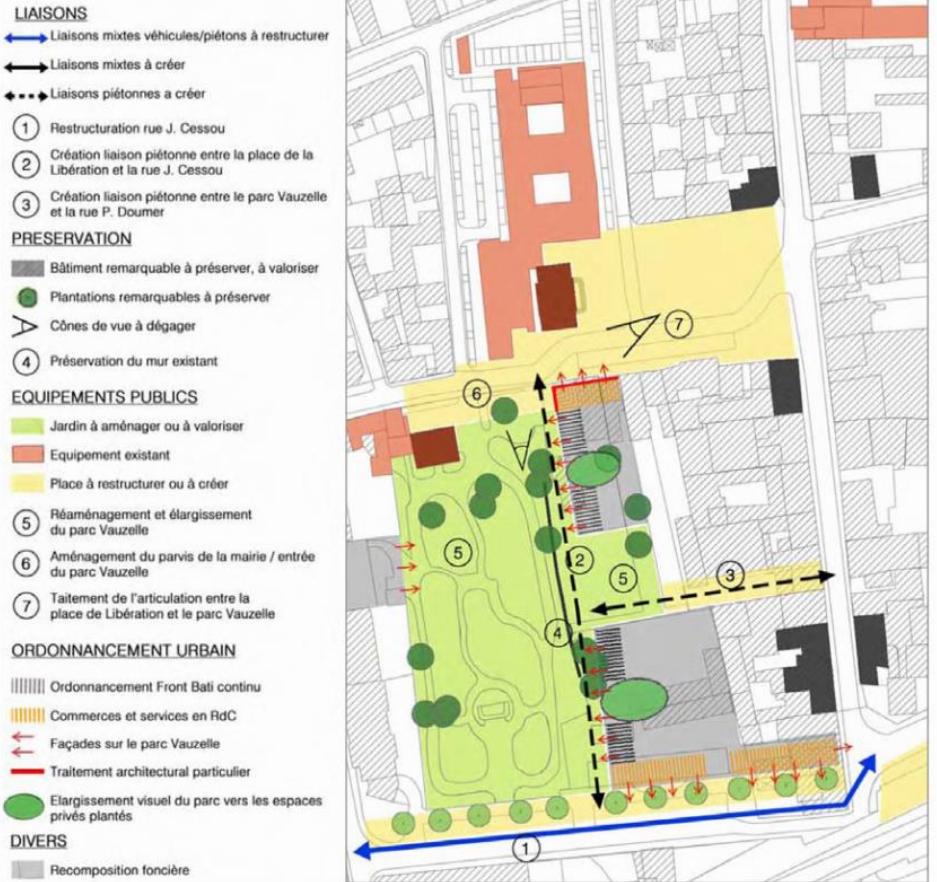
Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

.orientations thématiques et/ou sectorielles à l'échelle du quartier, opposables aux autorisations d'urbanisme

Zoom sur les secteurs stratégiques identifiés dans le cadre du PADD.

La démarche PLU

La dossier



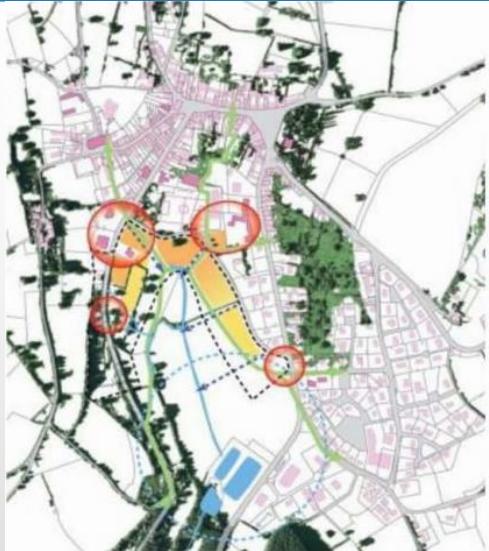
Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

.orientations thématiques et/ou sectorielles à l'échelle du quartier, opposables aux autorisations d'urbanisme

Zoom sur les secteurs stratégiques identifiés dans le cadre du PADD.

La démarche PLU

La dossier



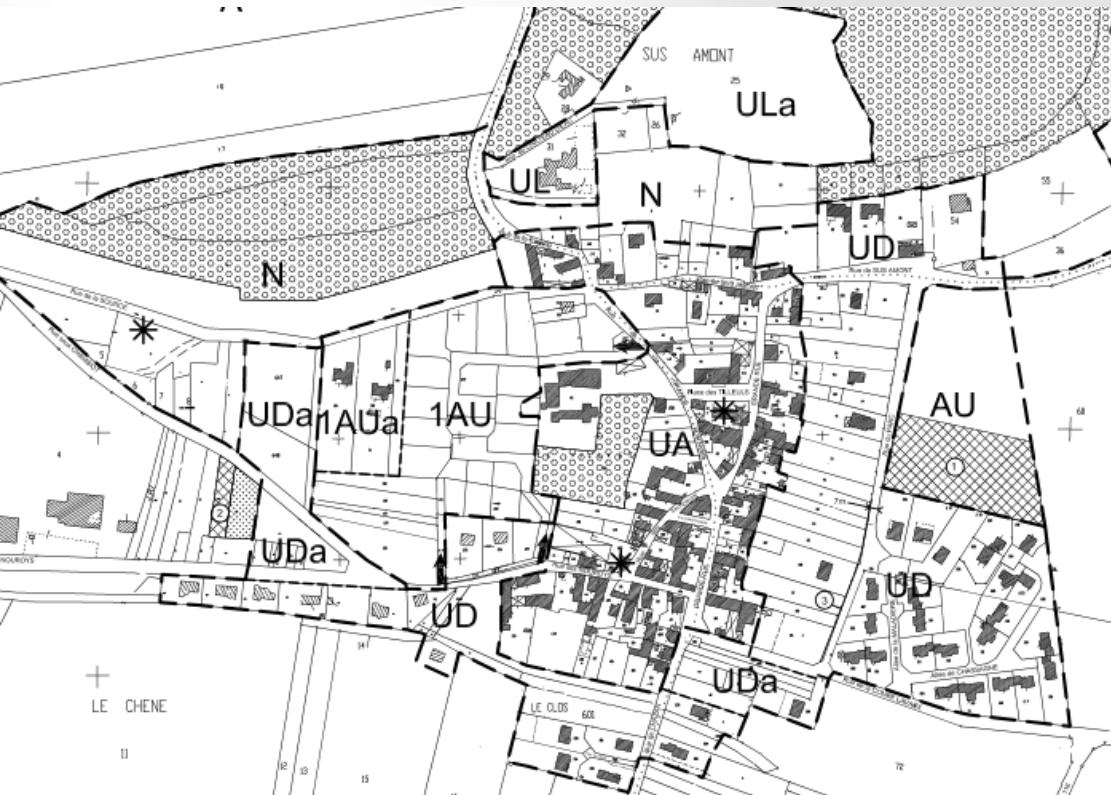
Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

.orientations thématiques et/ou sectorielles à l'échelle du quartier, opposables aux autorisations d'urbanisme

Zoom sur les secteurs stratégiques identifiés dans le cadre du PADD.

La démarche PLU

La dossier



La concertation

Cahier des observations

Information dans la presse et bulletin municipal

Mise en place d'un site Internet

Réunions publiques

Balades PLU

Elus

- Décident au nom de l'intérêt général

Personnes publiques associées

- Donnent un avis au regard de la Loi et des politiques supracommunales

Bureaux d'études

- Support technique dans la production et l'animation des études

Habitants

- Donnent un avis

Introduction

QUIZZ BALADE PLU CHAMBOEUF

1. Combien d'arcades compte le lavoir ?
2. Quel est le type de roche qu'on trouve à Chamboeuf ?
3. Quel secteur de Bourgogne est encore en activité dans la production de l'ocre ?
4. Quels amphibiens peuplent la fontaine ?
5. Pourquoi les bâties étaient majoritairement enduites ?
6. Comment améliorer la biodiversité en lisière de forêt ?
7. A quoi sert un Plan Local d'Urbanisme ?
8. En quoi les chiroptères nous sont utiles ?
9. Combien d'habitants peuplaient Chamboeuf au XVIII^e siècle ?



Chamboeuf

Accueil Démarche Acteurs Calendrier Forum Inscription

Qu'est ce qu'un PLU ?

Urbanisme Environnement Agriculture Réglement Développement durable

PADD

Composition des pièces du PLU

1 Rapport de présentation
Dossier comportant un état des lieux de la commune et son évolution au cours des dernières années, dont l'agriculture, son environnement, des planifications et de la démolition.

2 PADD
Projet d'aménagement et de Développement Durables
Dossier central du PLU : les élus et le maire lancent le projet global de révision du PLU et déclenchent la procédure de révision. Ce dossier comprend le rapport de présentation.

3 OAP
Orientation d'aménagement et de Programmation
Document approuvé aux dimensions d'ensemble.
Les secteurs les plus ou les quelques secteurs dans le PLU sont traités d'un aspect spécifique, mais qui n'a pas d'application immédiate pour l'ensemble de la commune.

4 Réglementation et annexes
Règlementation générale et locale
Un plan sur le territoire communal est établi pour des zones de loisir, des espaces naturels et forestiers, zones agricoles, zones urbaines, zones d'urbanisation...
La réglementation fixe des obligations et interdictions pour ces zones : urbanisme, voirie, énergie, etc.

Déroulement de la révision du PLU

1 Lancement de la procédure
Présentation du dossier PLU
DELIBERATION du Conseil municipal
Personnes publiques associées (PNP) : délégués de partenaires, habitants et autres usagers du territoire, élus, conseillers municipaux, les objectifs et les modalités de la révision du PLU sont fixés
Le maire publie pour avis toutes les procédures nécessaires à la révision du PLU.

2 Elaboration du projet de PLU
En groupe de travail :
PNP (Personnes Publiques Associées), habitants et autres usagers du territoire, élus, conseillers municipaux, les objectifs et les modalités de la révision du PLU sont fixés
Le maire lance le projet d'aménagement et le Développement durable (PADD).
Le conseil municipal décide si bien ou non la concertation et valide le projet de PLU.
Le projet est arrêté par délibération du Conseil Municipal.

3 Examen du dossier arrêté phase de consultation
Aucune modification du dossier n'est autorisée pendant cette phase de consultation.
Les Personnes Publiques Associées (PNP) reçoivent une copie du dossier et peuvent faire des observations et des suggestions.
Ensuite, public et conseil de commune engagent un dialogue avec le Conseil Municipal, qui soumet des permanences ouvertes au public.
Le groupe de travail effectue les différentes réunions de cette phase 3 et modifie le document jusqu'à la finalisation du PLU.

4 Finalisation du PLU
Le Conseil municipal examine le dossier après enquête publique puis approuve le projet de révision du PLU.

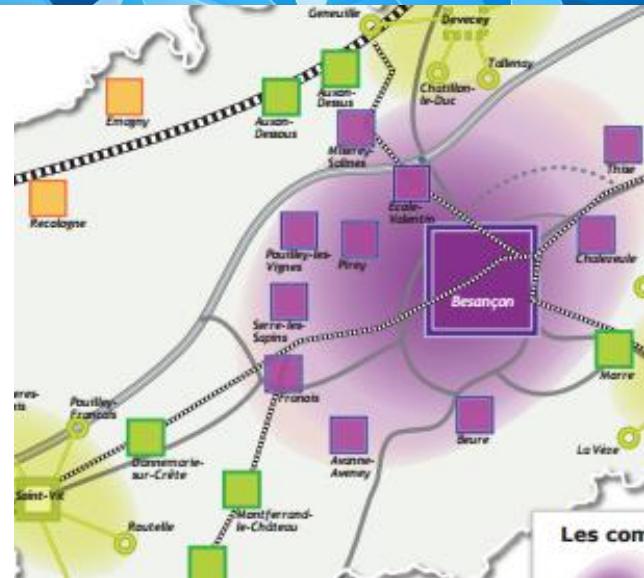
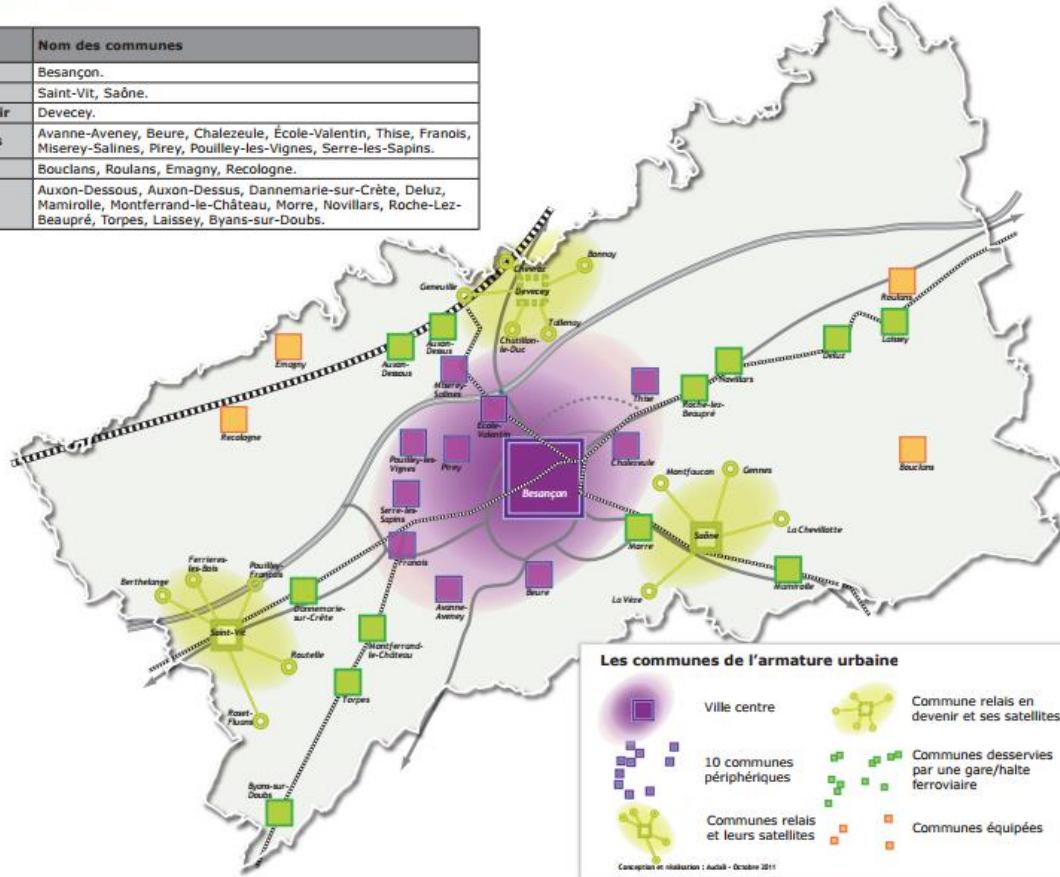
* Les visuels sont des extraits du PLU en vigueur au 1er juillet 2014, dans le territoire de la commune de Chamboeuf.

Introduction

Contexte administratif

Les communes de l'armature urbaine

Type de commune de l'armature urbaine	Nom des communes
Ville centre	Besançon.
Communes relais	Saint-Vit, Saône.
Commune relais en devenir	Devecey.
Communes périphériques	Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, École-Valentin, Thisé, Franois, Miserey-Salines, Pirey, Pouilly-les-Vignes, Serre-les-Sapins.
Communes équipées	Bouclans, Roulans, Emagny, Recologne.
Communes gare/halte ferroviaire	Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Mamirolle, Montferrand-le-Château, Morre, Novillars, Roche-Lez-Beaupré, Torpes, Laissey, Byans-sur-Doubs.



Les communes de l'armature urbaine

Conception et réalisation : Audité - Octobre 2011